



SAINT JOHN

Usage interne exclusif

Demande de  
subvention n.:

Date de  
Submission:

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION PUR DES TERRAINS D'UTILITÉ PUBLIQUE

**Remarque** : il incombe au demandeur de comprendre et de respecter tous les aspects des directives énoncées dans le document intitulé Politiques d'acceptation de terrains

Les demandes seront examinées deux fois par an, en mai et en novembre. La date limite pour la réception des demandes est le **9 novembre 2023**.

Requis
Nom, emplacement (zone ou quartier) du projet:
Numéro d'identification de la parcelle (NIP) (le cas échéant):

### Coordonnées

Nom de l'organisme:		
Nom du demandeur:		
Adresse postale:		
Téléphone durant la journée:	Téléphone portable:	Télécopieur:
Adresse électronique:		
Date prévue du <b>début</b> du projet:	Date prévue de la fin du projet:	

**Soumission des demandes** : Les demandes de subvention pour des TUP peuvent être soumises par voie électronique, par courrier ou en personne :

À l'Attn: Terrains d'utilité publique - Croissance et services communautaires

Par Boîte postale 1971 Saint John  
Courrier: (New Brunswick) E2L 4L1

En personne: Rez-de-chaussée de l'hôtel de ville 15 Market Square Accessible par l'entrée principale ou par l'ascenseur au niveau de la passerelle des magasins de l'hôtel de ville.

Par  
Courriel: [grants@saintjohn.ca](mailto:grants@saintjohn.ca)

Si vous avez des questions ou des préoccupations, vous pouvez communiquer avec les services communautaires par le biais du service à la clientèle au 658-4455



SAINT JOHN

## Catégories de subventions

Les demandes de financement de projets seront évaluées selon que le projet ou l'aire de jeux desservira une population locale, communautaire ou urbaine (régionale). Le système de classification sera fondé sur les directives et l'inventaire du système de classification des parcs **de la stratégie de loisirs et d'espaces ouverts de la ville de Saint John et de PlaySJ**.

**Subvention au niveau local:** Une subvention de 50 % du coût, financée jusqu'à hauteur de 7 500 \$ pour les projets destinés à des quartiers particuliers ou à des groupes d'intérêt locaux.

**Subvention au niveau communautaire :** Une subvention de 50 % du coût, financée jusqu'à hauteur de 20 000 \$ par an, est disponible pour les projets qui servent des intérêts et des activités communautaires plus larges.

**Subvention au niveau régional :** Une subvention de 50 %, financée jusqu'à hauteur de 50 000 \$ par an pour soutenir de grands projets qui serviraient tous les habitants de la ville et des environs, ainsi que des attractions touristiques potentielles.

## Contributions au financement du projet

Dans le tableau ci-dessous, veuillez décrire vos contributions financières et en nature prévues pour le projet. N'incluez que la phase actuelle du projet dans cette demande, le cas échéant. **Le financement pour les TUP ne doit pas dépasser 50 % du coût du projet.**

CATÉGORIE	DESCRIPTION	MONTANT
Montant demandé à la subvention des TUP		\$
Montant de l'aide provenant d'autres subventions publiques		\$
Contributions privées sous forme de subventions		\$
Contributions en nature des bénévoles		\$
<b>Coût TOTAL du projet</b>	[n/a]	\$

## Estimation du coût du projet

Dans le tableau ci-dessous, veuillez décrire vos contributions financières et en nature prévues pour le projet. N'incluez que la phase actuelle du projet dans cette demande, le cas échéant.

CATÉGORIE	DESCRIPTION	MONTANT
Matériaux et frais accessoires		\$
Services contractuels		\$
Main d'œuvre		\$
<b>Coût TOTAL du projet</b>		\$

## Détails de la propriété

Ce projet aura-t-il lieu dans une école publique?

- Oui
- Non

Ce projet permettra-t-il un accès sans obstacle à certaines parties de l'installation?

- Oui
- Non

Ce projet permettra-t-il un accès sans obstacle à certaines parties de l'installation?

- Oui
- Non

Y a-t-il un manque d'installations de loisirs dans la zone de votre projet?

- Oui
- Non

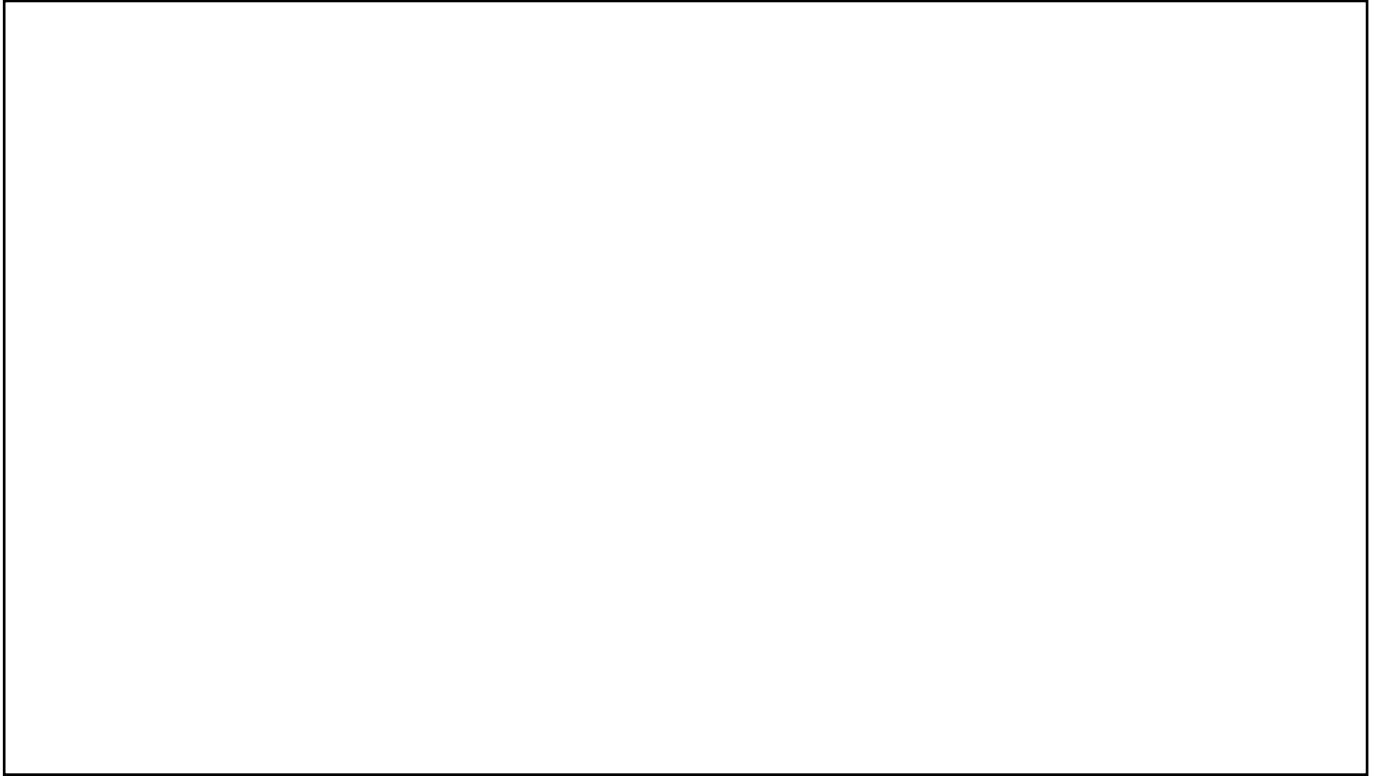
Ce projet nécessitera-t-il un soutien continu en nature de la part de la ville de Saint John? (poubelles, tonte, inspections, etc.)

- Oui
- Non

Si oui, veuillez en fournir une description.

## Détails du projet – suite

Veillez décrire le projet, les groupes d'utilisateurs qu'il desservira et (le cas échéant) la manière dont il s'inscrit dans un plan global plus vaste pour la zone, qui peut comprendre plusieurs phases. N'hésitez pas à ajouter des pages supplémentaires si cet espace n'est pas suffisant. **Veillez également joindre à votre demande toute photographie aérienne ou tout dessin électronique.**



## Conditions Générales

Tous les projets doivent être achevés dans un délai d'un an à compter de la date d'approbation. Des prolongations peuvent être approuvées sur demande.

Les subventions ne peuvent pas être accordées rétroactivement.

Une phase différente du même projet ne sera pas nécessairement soutenue l'année suivante.

Les subventions doivent être utilisées uniquement aux fins prévues. Tout bénéficiaire qui utilise le financement de manière inappropriée, cesse ses activités ou fournit sciemment de fausses informations doit rembourser la subvention sans tarder.

Aucune concession (ou partie de celle-ci) ne peut être transférée ou cédée à une autre partie sans le consentement écrit préalable de l'organisme responsable de l'examen des terrains d'utilité publique.

Le bénéficiaire doit conserver et maintenir tous les dossiers, et à la fin du projet, remplir et soumettre un formulaire de rapport sur les terrains d'utilité publique, disponible.

Aucune concession (ou partie de celle-ci) ne peut être transférée ou cédée à une autre partie sans le consentement écrit préalable de l'organisme responsable de l'examen.

La ville de Saint John n'est pas responsable des dommages, des blessures ou des pertes de revenus résultant de la réalisation d'un projet subventionné et ne s'engage pas à maintenir ou à fournir des services au-delà des niveaux actuels, à moins que le fournisseur de services (assainissement et parcs de la ville de Saint John, etc.) n'y consente.